

De la formation linguistique à l'intégration des nouveaux-migrants ?

LE QUENTREC-CREVEN Gérane*

Depuis les années 2000, la connaissance de la langue est devenue un enjeu des politiques publiques dans la plupart des pays d'Europe et une condition de l'intégration des migrants (Extramania, Van Avermaet, 2010). Dans ce contexte, des politiques linguistiques se mettent en place. Ce sont le plus souvent des formations linguistiques qui seront sanctionnées par un examen. En France, une formation linguistique est proposée dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

L'étude présentée ici a pour but d'évaluer cette formation linguistique : est-elle prescrite aux personnes qui en ont le plus besoin ? Le niveau de français évolue-t-il à la fin de la formation linguistique prescrite ? Cette évaluation pose deux problèmes méthodologiques : évaluer un niveau de français initial pour pouvoir mesurer son évolution et construire des sous-cohortes comparables pour évaluer la formation linguistique en comparant leurs trajectoires.

Dans cette communication, nous présenterons rapidement la politique d'intégration en France et les données utilisées pour l'étude. Puis, nous expliquerons la construction d'un indicateur d'aisance en français qui nous permet d'estimer un niveau faible, moyen ou fluide et de voir son évolution. Ensuite, nous analyserons la prescription de la formation linguistique pour pouvoir construire deux cohortes. La première cohorte rassemble l'essentiel des personnes ayant eu accès à cette formation. La seconde rassemble des personnes n'ayant pas eu la formation, mais aussi « identiques que possible » aux personnes de la première cohorte. Enfin, nous rechercherons les effets de la formation linguistique sur les pratiques linguistiques des nouveaux migrants à travers l'indicateur d'aisance en français mais aussi les langues parlées avec les amis.

La politique d'intégration en France : le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) et la formation linguistique

En France, afin de favoriser l'intégration des étrangers autorisés à s'installer « durablement », le gouvernement a décidé en 2003 la mise en œuvre d'un service public de l'accueil assuré par

* Département des statistiques, des études et de la documentation, service statistique ministériel de la direction générale des étrangers en France, Ministère de l'Intérieur.

l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (Ofii). Pratiquement, les étrangers signent un CAI. Ce dispositif d'accueil a été mis en place progressivement : d'abord à titre expérimental, dans 12 départements pilotes à partir du 1^{er} juillet 2003, puis généralisé progressivement à l'ensemble du territoire en 2008.

La loi « immigration et intégration » du 24 juillet 2006 dispose que le CAI soit systématiquement proposé aux étrangers âgés d'au moins 16 ans, pour tous les ressortissants hors Espace Économique Européen (EEE) et Suisse, admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y maintenir durablement afin de préparer leur intégration républicaine dans la société française (article L.311-9 du CESEDA). Cette intégration sera appréciée en particulier au regard de leur engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française et de leur connaissance suffisante de la langue française. C'est cette même loi qui rend la signature du contrat obligatoire.

Le CAI est signé entre l'État, représenté par le Préfet, et les migrants pour une durée d'un an. Dans les termes du contrat, l'État s'engage à offrir aux signataires une session d'information sur la vie en France, une journée de formation civique, un bilan de compétences et une formation linguistique si nécessaire et un accompagnement social si la situation personnelle ou familiale du signataire le justifie. Chaque formation est gratuite et donne lieu à la délivrance d'une attestation. Les migrants, quant à eux, s'engagent à respecter la Constitution française, les lois de la République, les valeurs de la société française et à participer aux formations prescrites.

La formation linguistique proposée dans le cadre du CAI est une formation pouvant aller jusqu'à 400 heures dispensée par des prestataires de l'Ofii. L'identification des besoins en formation linguistique des signataires se fait par l'auditeur social de l'Ofii au cours de l'entretien individuel où est signé le CAI. Les signataires effectuent un test de connaissance du français à l'écrit et à l'oral. S'il s'avère que le niveau de connaissance en français est inférieur au niveau requis pour valider le niveau A1.1¹, ces derniers devront suivre une formation linguistique obligatoire. Lorsqu'elle est achevée, ses bénéficiaires doivent passer un examen afin d'obtenir un diplôme de l'Éducation nationale qui atteste de leur niveau en français : le Diplôme Initial de Langue Française (Dilf).

Données

Les données sont issues des deux premières vagues de l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (Elipa). L'enquête est réalisée par le Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) du Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration (SGII) du Ministère de l'intérieur. Viennent en appui scientifique certains services du ministère (la Direction de l'accueil de l'intégration et de la citoyenneté, DAIC), l'Ofii et le Haut Conseil à l'Intégration - HCI ainsi que des partenaires extérieurs (Dares, Ined, Insee, Ofpra et OCDE). Elle est financée à parts égales par le ministère et par le Fonds européen d'intégration de la Commission européenne. L'enquête Parcours et Profils de Migrants (PPM) de la Drees en 2006 et 2007, première enquête à grande échelle sur les migrants en France, a constitué une expérience précieuse.

¹ Premier niveau du cadre européen commun de référence pour les langues correspondant à un utilisateur débutant.

Elipa a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de signataires majeurs du CAI, souhaitant s'installer durablement en France, ressortissants des pays tiers à l'EEE² et la Suisse, et accueillis par l'Ofii dans une des quatre régions (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et Alsace, ces régions représentent 66 % de l'ensemble des signataires). Quatorze langues ont été sélectionnées pour l'enquête (le français, l'albanais, l'anglais, l'arabe-berbère, le bengali, le chinois, l'espagnol, le russe, le serbe, le soninké, le tamoul, le thaï, le turc et le vietnamien). Ces langues représentent 93 % de celles parlées par les signataires du CAI. Les entretiens ont été menés en face à face par TNS-Sofres. Pour la première vague 6 107 personnes ont été interrogées de mars à juin 2010, aussitôt après la signature du CAI. Un an plus tard, 4 756 de ces personnes ont pu être réinterrogées (taux de réponse de 78 %) en deuxième vague de mars à juin 2011. Elles seront de nouveau interrogées dans le cadre d'une troisième vague en 2013. Cette enquête a pour principaux objectifs la connaissance des parcours d'intégration dans les trois années qui suivent l'obtention d'un document de séjour et l'évaluation du dispositif d'accueil.

Construire un indicateur d'aisance en français pour évaluer la formation linguistique

Pour étudier la formation linguistique, il faut d'abord mesurer un niveau de français pour pouvoir observer son évolution. La première étape de cette étude est donc d'estimer un niveau de français des nouveaux migrants à partir d'Elipa. Ces derniers auto-évaluent leur niveau de français à l'écrit comme à l'oral. Ils évaluent leur niveau à l'oral en général puis dans certaines situations ponctuelles et courantes : téléphoner pour prendre un rendez-vous, demander son chemin dans la rue, écrire une lettre administrative. Les migrants sont plus nombreux à se déclarer à l'aise à l'oral qu'à l'écrit (*tableau 1*). Si une grande majorité se déclare à l'aise à l'oral, que ce soit en général, au téléphone ou pour demander son chemin dans la rue (respectivement 66 %, 73 % et 78 %), une petite majorité (53 %) ne déclare aucune difficulté pour écrire une lettre administrative. Ils sont deux fois plus nombreux à avoir une faible aisance à l'écrit qu'à l'oral (18 % contre 8 %). Les mêmes tendances sont observables pour les hommes et pour les femmes. Cependant, ces dernières estiment toujours avoir un niveau plus faible par rapport à celui des hommes quelles que soient les situations observées.

Les modalités de ce premier tableau sont construites en regroupant les réponses à ces questions. La modalité « bonne aisance » du niveau général à l'oral correspond aux réponses « très bien » et « plutôt bien » de la question « d'après vous, est-ce que vous parlez le français ? », la modalité « aisance moyenne » à la réponse « pas très bien » et la modalité « aisance faible » à « peu ou pas du tout ». L'estimation de l'aisance en français dans les situations ponctuelles observées sont construites à partir des réponses à la question « Depuis que vous êtes en France, rencontrez-vous des difficultés si vous devez... ». La modalité « bonne aisance » a été construite à partir de la réponse « ça ne vous pose pas de difficultés », la modalité « aisance moyenne » à partir de « parfois », « vous ne le faites jamais », « ne sait pas » et « refus », la modalité « aisance faible » correspond à la réponse « toujours ». Après analyses, il apparaît que les personnes répondant « vous ne le faites jamais », « ne sait pas » ou qui refusent de répondre se rapprochent des personnes d'un niveau moyen d'aisance en français.

² Les ressortissants de Bulgarie et de la Roumanie sont inclus dans le champ de l'enquête, ils connaissent encore une période transitoire en cas d'admission au séjour pour motif professionnel.

Tableau 1. Aisance en français suivant la situation et le sexe (en %)

	Faible aisance	Aisance moyenne	Bonne aisance
Niveau général à l'oral	8	26	66
<i>Hommes</i>	5	22	73
<i>Femmes</i>	11	29	60
Oral : téléphoner pour un rendez-vous ou un renseignement	9	19	73
<i>Hommes</i>	6	14	79
<i>Femmes</i>	11	22	67
Oral : demander son chemin	7	15	79
<i>Hommes</i>	5	10	85
<i>Femmes</i>	9	19	73
Écrit : écrire une lettre ou remplir un document administratif	18	30	53
<i>Hommes</i>	16	29	55
<i>Femmes</i>	19	30	50

Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010

La construction d'un indicateur global d'aisance en français est obtenue en combinant ces quatre informations (Le Quentrec-Creven, 2011). Cet indicateur compile les difficultés déclarées suivant les situations présentées plus haut. Lorsque l'enquêté ne déclare aucune difficulté la variable prend la valeur 2, quand il déclare quelques difficultés elle prend la valeur 1 et beaucoup de difficultés la valeur 0. En sommant pour chaque individu ces valeurs on obtient un indicateur allant de 0 (difficultés déclarées à chaque situation) à 8 (aucune difficulté déclarée dans aucune situation). Celui-ci reflète l'aisance déclaré par l'enquêté. On regroupe les différents scores pour obtenir un indicateur en trois modalités (*tableau 2*) :

- De 0 à 4 inclus : le niveau estimé est faible,
- De 5 à 7 inclus : le niveau estimé est moyen,
- 8 : le niveau estimé est fluide.

Tableau 2. Répartition des migrants selon l'aisance en trois groupes en 2010

Niveau d'aisance	Ensemble		Hommes		Femmes		Descriptif
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Fluide	43 282	44	22 410	48	20 873	41	Aucune difficulté
Moyen	35 088	36	17 655	38	17 434	34	Bonne aisance, difficultés ponctuelles, le plus souvent à l'écrit.
Faible	19 364	20	6 580	14	12 785	25	Quelques difficultés dans plusieurs situations à d'importantes difficultés dans toutes les situations.

Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010

Limites de l'indicateur d'aisance en français

Si mesurer les compétences des adultes est une thématique de la statistique publique qui s'est développée ces dernières années, l'auto-déclaration est de moins en moins utilisée au profit d'exercices qui peuvent être adaptés au niveau de l'enquêté. Cela a été pratiqué avec l'enquête Information et Vie Quotidienne de l'Insee en 2004 et 2011 (Vallet, 2002) en France et dans les pays de l'OCDE avec les enquêtes IALS et PIAAC.

L'auto déclaration a pour principale limite de demander le ressenti d'une personne : deux personnes de même niveau, mais n'ayant pas les mêmes besoins ni le même quotidien ne vont pas forcément déclarer les mêmes difficultés ni dans les mêmes fréquences. Les capacités globales seront les mêmes mais le ressenti et donc les déclarations différeront.

Parallèlement les enquêtes qui se sont basées sur cette méthode (Condition de Vie 1986-1987 de l'Insee) ont mis en évidence qu'elles se heurtaient à une limite majeure : la sous-déclaration des personnes en difficultés, les personnes en difficultés pouvant souhaiter minimiser celles-ci. Pour autant l'enquête Mobilité Géographique et Insertion Sociale de l'Ined (1992) a montré que les répondants avaient tendance à dévaloriser leurs capacités en français : parallèlement à l'auto-évaluation des répondants, l'enquêteur évaluait le niveau oral de l'enquêté. Systématiquement, le niveau déclaré par l'enquêteur était meilleur.

En 2010, 20 % des nouveaux migrants ont un niveau d'aisance faible en français. Les femmes sont plus en difficulté que les hommes (26 % contre 13 %). L'aisance en français est liée à l'origine et à la pratique du français pendant l'enfance : les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb sont plus fréquemment à l'aise en français au contraire des migrants originaires d'Asie. L'aisance en français s'améliore au fil des années passées en France : la proportion des personnes d'aisance faible en français passe de 27 % pour les personnes présentes depuis moins d'un an à environ 10 % pour celle présente depuis plus de 10 ans. Cet indicateur permet de relier formation linguistique et niveau d'aisance en français. Ce lien semble satisfaisant (*tableau 3*) car 64 % des personnes d'aisance faible sont repérées et se voient offrir une formation linguistique. Elles représentent 60 % de l'ensemble des bénéficiaires.

Tableau 3. Prescription de la formation linguistique en fonction de l'aisance en français (en %)

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Prescrite	Non prescrite	Prescrite	Non prescrite	Prescrite	Non prescrite
Aisance faible	64	36	67	33	56	44
Aisance moyenne	21	79	26	74	15	85
Aisance fluide	2	98	3	97	1	99

Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Pour mesurer un effet potentiel de la formation linguistique sur l'intégration, nous ne pouvons pas nous limiter à observer les seuls bénéficiaires de cette formation linguistique. Les évolutions observées pourraient en effet ne pas être dues à la seule formation linguistique mais correspondre à une évolution générale des nouveaux migrants.

Prescription de la formation linguistique

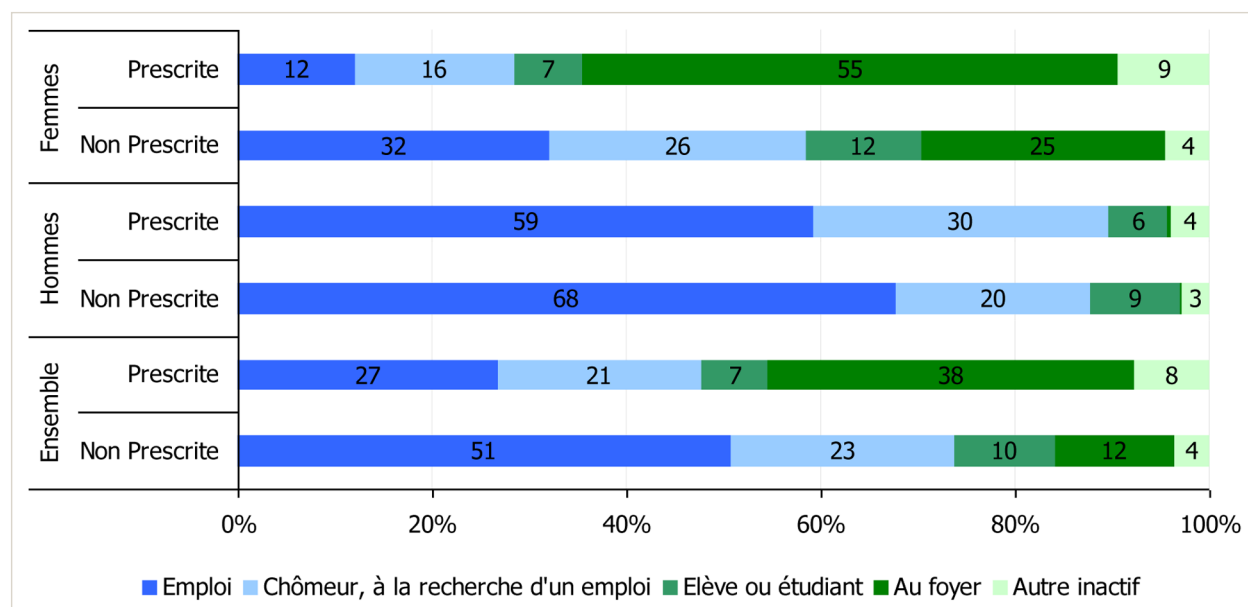
L'objectif de cette étude est de mesurer l'impact de la formation linguistique sur l'évolution de la connaissance du français. La trajectoire des bénéficiaires de la formation linguistique aurait-elle été différente sans la formation linguistique ? Il faut observer la trajectoire effectuée à la suite de la formation linguistique mais en prenant en compte ce qu'elle aurait été sans l'accès à la formation linguistique. Par définition on ne peut pas observer ces deux trajectoires pour chaque individu. Pour observer le résultat recherché (par exemple sur l'aisance en français), on devrait en effet comparer les résultats obtenus avec la formation linguistique et sans la formation pour les bénéficiaires et les non bénéficiaires. Bien entendu on ne peut pas observer les deux à la fois.

Est-ce qu'une comparaison bénéficiaires / non bénéficiaires est pertinente pour évaluer la formation linguistique ? Pour cela, il faut que bénéficiaires et non bénéficiaires soient comparables sur un ensemble de variables explicatives de l'aisance en français.

La formation linguistique est proposée à 20 % des signataires du CAI. Le profil des bénéficiaires est différent de celui des non-bénéficiaires (Le Quentrec-Creven, 2012). Ainsi, les femmes majoritaires chez les signataires du CAI (52 %) le sont encore davantage chez les bénéficiaires (66 %).

Les actifs sont sous-représentés chez les bénéficiaires (*graphique 1*) : alors que 75 % des non bénéficiaires de la formation linguistique sont en activité, ce n'est le cas que de 49 % des personnes bénéficiaires. Cela masque des situations différentes en fonction du genre. Ainsi les hommes bénéficiaires sont plus souvent au chômage tandis que 55 % des femmes bénéficiaires sont au foyer. La part des femmes actives passe de 28 % pour les bénéficiaires à 60 % pour les non bénéficiaires.

Graphique 1. Prescription de la formation linguistique selon le sexe et l'activité (en %)

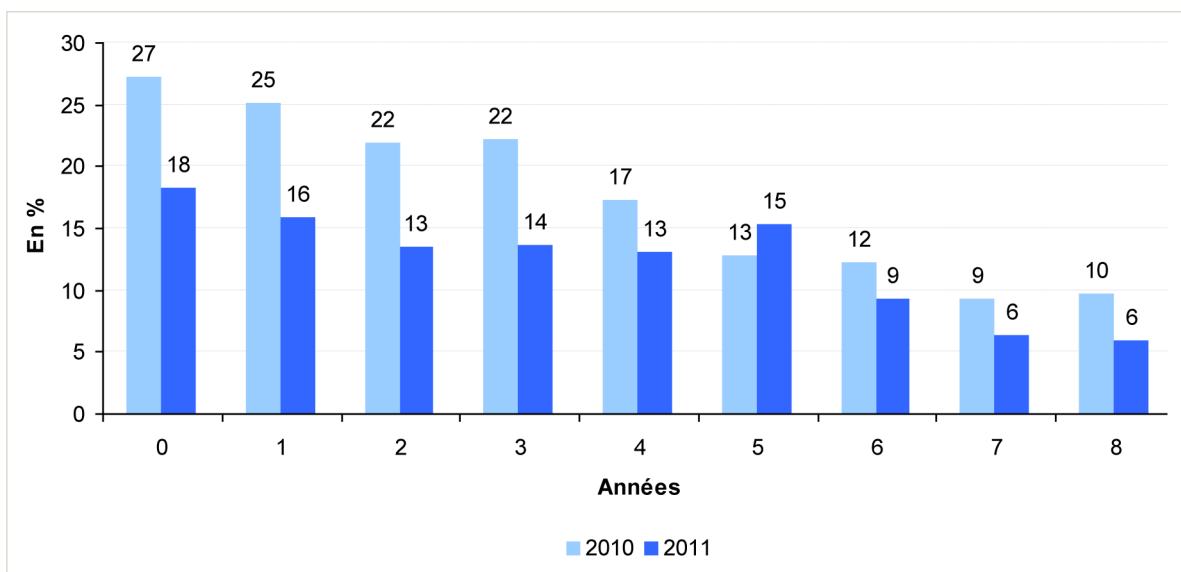


Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Si les nouveaux-migrants ont tous obtenu leur document de séjour en 2009, certains pouvaient déjà être présents depuis plusieurs années sur le territoire français. Les nouveaux migrants maîtrisent de mieux en mieux le français au fil des années passées en France (*graphique 2*). Les bénéficiaires sont arrivés plus récemment en France (depuis 1,7 an en moyenne) et plus âgés (30 ans en moyenne). Tandis que les non bénéficiaires sont présents depuis plus longtemps (4,4 ans en moyenne) et arrivés à l'âge de 27 ans.

Graphique 2. Faible niveau d'aisance en français suivant la durée de présence en 2010



Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Les bénéficiaires sont majoritairement issus de pays asiatiques avec une nette surreprésentation des Turcs et des Sri Lankais. Les ressortissants de pays francophones sont sous-représentés chez les bénéficiaires. Pour autant les ressortissants du Maghreb représentent près du quart de ces derniers tandis que les ressortissants de pays d'Afrique francophone (hors Maghreb) ne représentent que 3 % des bénéficiaires. Cela cache des différences importantes entre les hommes et les femmes bénéficiaires. La prépondérance des ressortissants asiatiques est plus importante chez les hommes tandis que chez les femmes les ressortissantes du Maghreb sont plus représentées. La sous-représentation des ressortissants des pays d'Afrique francophone (hors Maghreb) est autant marquée pour les femmes que pour les hommes.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » est menée (Le Quentrec-Creven, 2012), dans laquelle on « explique » la prescription de la formation linguistique par des caractéristiques sociodémographiques. Cette analyse montre (*tableau 4*) d'abord que la prescription est fortement déterminée par la nationalité des nouveaux migrants. Par comparaison avec les personnes originaires d'un pays d'Afrique francophone (hors Maghreb), il y a bien plus de chances de se faire prescrire cette formation si l'on vient d'Asie. Les personnes originaires d'Algérie ont plus de chances d'avoir cette formation que ceux venant du Maroc ou de la Tunisie. Mais ils en ont bien moins que ceux venant de Chine ou d'Afrique non francophone. Les rapports de chances (odds-ratio) sont très élevés pour les ressortissants de pays d'Asie, le cas le plus extrême concerne la Turquie et le Sri Lanka.

Tableau 4. Impacts des caractéristiques sociodémographiques sur la prescription d'une formation linguistique en 2010

Variable	Référence	Modalité	Toutes variables Odd-ratio	Sans nationalité Odd-ratio	Sans activité Odd-ratio
Sexe	Homme	Femme	1,1		1,6
Motif de migration	Migration de travail	Autres	0,3	0,6	0,4
		Migration familiale	1,4	2	1,8
		Réfugiés	1,3	3	1,6
Activité	En emploi	Au chômage	1,7	1,2	
		Étudiants	1,3	1,4	
		Au foyer	2,7	2	
		Autres inactifs	2,5	2,2	
Durée de présence en France	Cinq ans et plus	Moins de deux ans	3,7	3,1	4,2
		entre deux et quatre ans	1,7	1,8	1,8
Age à l'arrivée en France	Avant 18 ans	18 à 49 ans	2,2	1,3	2,1
		50 et +	1,2	0,8	1,5
Nationalité	Pays d'Afrique francophone (hors Maghreb)	Afrique non francophone	15,7		14,6
		Algérie	6		6,2
		Amérique et Océanie	7,7		6,4
		Autre Asie	18,3		16,9
		Chine	13,6		9,7
		Europe et CEI	17		16,2
		Maroc et Tunisie	1,9		2
		Turquie et Sri Lanka	30,1		27,5
Aisance en français	Fluide	Faible	16,5	34,5	17,3
		Moyenne	4,9	7,6	5
Diplôme	Études supérieures	Collège ou moins	2,3	1,2	2,4
		CAP/BEP/Bac	1,2	NS	1,2
Langue parlée par les parents pendant l'enfance	Français exclusivement	Avec une autre langue	2,9	3,7	3,1
		Autre langue	4,8	7,1	5,3

Lecture : La personne de référence est un homme originaire d'un pays d'Afrique francophone (hors Maghreb), ayant une aisance fluide en français, un niveau d'étude post-bac, travaillant, arrivée en France avant 18 ans, depuis plus de 5 ans et à qui ses parents ont parlé exclusivement français pendant son enfance. Une personne dont la seule différence est d'être originaire de Chine a un rapport de chances de 13,6 d'avoir une formation linguistique

Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010

L'importance du niveau d'aisance en français est très grande. Bien que nationalité et aisance en français soient liées, ces deux caractéristiques contribuent séparément et fortement à expliquer la prescription. Ceci apparaît en comparant l'analyse avec l'ensemble des variables et celle menée en omettant la nationalité. Les valeurs très élevées des rapports de chances en relation avec la faible aisance diminuent lorsque l'on introduit la nationalité, preuve d'un effet croisé. Mais elles restent à des hauts niveaux, preuve de l'effet propre.

On peut donc également mieux comprendre pourquoi une proportion sensible (un tiers) de personnes ayant une faible aisance en français n'a pas eu cette formation. Leur pays d'origine, connu comme francophone, induit une présomption d'aisance linguistique qui ne s'avère pas toujours fondée.

Le motif d'admission au séjour ne joue que marginalement. La durée de présence est encore un facteur expliquant la prescription, indépendamment des autres caractéristiques. Parmi celles qui expliquent de façon moindre la prescription figurent l'âge à l'arrivée en France et le niveau de diplôme. Moins ce dernier est élevé et plus grandes sont les « chances » d'avoir la formation, tandis qu'avoir plus de trente ans à l'arrivée en France les diminuent.

La sur-prescription pour les femmes résulte essentiellement de leur moindre accès au marché du travail, comme le montre la comparaison du modèle complet avec le modèle où la position par rapport à l'emploi a été omise. Dans le modèle complet, l'effet de genre est à peine significatif, tandis que le fait d'être au foyer ou inactif joue notablement. La sous-prescription des hommes, notamment en emploi peut encore poser question, notamment parce que le lien entre connaissance du français et employabilité n'est pas univoque (Monso, Gleizes, 2009).

La formation linguistique est bien prescrite dans l'ensemble. Mais quelques profils semblent y échapper : les hommes et les femmes actives qui viennent d'un pays francophone.

Construction des cohortes d'analyse

Comparer les bénéficiaires et les non-bénéficiaires n'est pas entièrement pertinent du point de vue méthodologique. En effet, ces deux sous-populations ne sont pas similaires. Ces différences peuvent avoir une influence sur les différentes trajectoires que l'on veut observer. En comparant les personnes formées et non formées directement, les effets que l'on pourrait observer pourraient n'être dus qu'aux différences de composition des deux cohortes. On n'observerait pas l'impact de la formation linguistique sur les trajectoires mais seulement deux évolutions différentes chez deux cohortes structurellement différentes. D'autant plus que la formation linguistique n'aurait pas été nécessaire à tous les non-bénéficiaires. Il faut donc trouver des individus semblables aux bénéficiaires (les formés), qui ne diffèrent que par leur statut par rapport à la formation linguistique, en identifiant des individus qui n'ont pas suivi la formation linguistique mais qui auraient eu besoin de la suivre. Une troisième cohorte (les témoins) doit aussi être construite pour replacer les évolutions de ces deux cohortes dans un contexte plus global.

Pour autant, la seule identification du besoin de formation linguistique par un niveau d'aisance faible en français n'est pas suffisante pour construire la cohorte de comparaison appelée « cohorte de contrefactuels ». En effet, il faut que cette dernière et la « cohorte de formés » soient le plus comparable possible.

Ces deux cohortes doivent avoir une structure proche pour un ensemble de variables identifiées comme explicatives d'avoir achevé la formation linguistique en 2011. Il s'agit en fait de trouver pour chaque personne formée, une personne semblable en tout point à l'exception de l'achèvement de la formation linguistique.

On appelle donc : **cohorte de formés** la cohorte qui rassemble les personnes à qui l'on a prescrit une formation linguistique et qui l'ont achevée en 2011 ; **cohorte de contrefactuels** celle qui regroupe les personnes qui ressemblent aux formées mais à qui l'on n'a pas prescrit une formation linguistique (ou qui ne l'ont pas achevée en 2011) ; **cohorte de témoins** celle qui regroupe les autres personnes pour replacer les évolutions dans un contexte global.

Les variables prises en compte pour expliquer le traitement sont au nombre de neuf et dichotomiques (*tableau 5*).

Tableau 5. Variables et modalités sélectionnées

	Modalité 1	Modalité 2
Sexe	Femmes	Hommes
Nationalité	Non francophone	Francophone
Motif de migration	Familial	Autres
Ancienneté	Moins de 2 ans	2 ans et plus
Diplôme	Collège ou moins	CAP/BEC/BAC et +
Activité	Inactifs	Actifs
Âge à l'arrivée	18 ans et plus	moins de 18 ans
Niveau de français	Faible	Moyen et fluide
Langue parlée dans l'enfance	Autres langues	Français

On observe la répartition des formés et des non formés selon ces neuf variables (soit 512 possibilités). Dans le cas où aucun « non formé » ne correspond à un « formé » on ne prend pas en compte le formé correspondant. Cette méthode est utilisée pour minimiser la différence entre les formés et les non formés mais diminue le nombre de personnes présentes dans l'échantillon. À l'inverse quand il y a plusieurs « non formés » qui correspondent à un « formé », le contrefactuel est tiré au sort³.

Pour 322 personnes formées (196 femmes, 126 hommes) il existe au minimum une personne non formée semblable sur les neuf variables soit 83 % de l'échantillon initial de 389 personnes (81 % pour les femmes et 85 % pour les hommes).

Nous obtenons donc une cohorte de formés et de contrefactuels de 322 personnes chacune. Même si nous avons essayé de construire deux cohortes comparables, elles diffèrent pour un certain nombre de critères (*tableau 6*). Si les deux cohortes sont comparables pour le sexe, les diplômes, l'activité et l'âge à l'arrivée en France, des différences significatives sont observées pour la nationalité, le motif de

³ Lorsque cela est possible nous évitons de tirer au sort les personnes qui sont toujours en cours de formation linguistique.

migration, la durée de présence en France et le niveau de français. Les différences sont plus importantes entre les femmes formées et contrefactuelles qu'entre les hommes formés et contrefactuels. Lorsque l'on s'intéresse aux variables détaillées, les déséquilibres se précisent : les Algériens sont sous-représentés dans l'échantillon des non formés tandis que les ressortissants des pays d'Asie sont surreprésentés. Par ailleurs, même si la répartition actifs / inactifs est semblable il existe des différences dans la répartition de l'activité : les actifs non formés sont plus souvent en emploi que les actifs formés.

Les deux cohortes diffèrent également selon d'autres caractéristiques. Leur parcours migratoire est différent : les formés sont plus nombreux à avoir toujours vécu dans leur pays de naissance avant d'arriver en France (93 % contre 84 % pour les contrefactuels) et moins nombreux à être déjà venu en France avant de s'y installer (19 % contre 25 %). D'autre part ils sont 55 % à déclarer que le hasard a joué une part importante dans le choix de la France (44 % pour les contrefactuels) et moins nombreux à déclarer comme critère important dans le choix de la France le fait de parler français (11 % contre 18 %) tout comme celui du goût pour la France, sa culture et ses valeurs (14 % contre 20 %). Leurs pratiques

Tableau 6. Présentation des trois groupes d'analyses (en %)

		Formés	Contrefactuels	Témoins
Effectifs	Effectifs non pondérés	322	322	3 953
	Effectifs pondérés	12 731	6 262	72 246
Sexe	Masculin	31	36	53
	Féminin	69	64	47
Nationalité *	Pays francophones	37	24	81
	Pays non francophones	63	76	19
Motif de migration *	Travail, réfugiés, autres	21	31	28
	Familiales	79	69	72
Durée de présence *	2 ans et plus	28	37	59
	Moins de 2 ans	72	63	41
Plus haut diplôme obtenu	CEP et aucun diplôme	47	49	51
	BEPC et plus	53	51	49
Activité	Actifs	52	54	75
	Inactifs	48	46	25
Âge à l'arrivée en France	Moins de 30 ans	62	57	66
	30 ans et plus	38	43	34
Aisance en français *	Moyenne et fluide	52	38	94
	Faible	48	62	6
Langue parlée pendant l'enfance *	Le français	5	4	38
	Autres langues	95	97	62

Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

linguistiques sont aussi différentes : ils parlent moins souvent uniquement français à leurs enfant et conjoint que les contrefactuels (10 % contre 17 %) et à leurs amis (5 % contre 16 %). Ils parlent également moins souvent français au travail. Par ailleurs les formés ont moins souvent vécu dans la capitale ou une grande ville de leur pays d'origine (32 % contre 46 % pour les « contrefactuels ») et plus dans les petites villes (38 % contre 29 %). Ils sont aujourd'hui moins nombreux à vivre en Ile de France (52 % contre 64 %).

Limites de la méthodologie

Les méthodes d'évaluation des politiques publiques présentées par Givord (2010) qui permettent de palier la difficulté d'apparier les « formés » à des « contrefactuels » de qualité (en pondérant en fonction de la qualité de l'appariement) se sont heurtées à deux problèmes. D'une part les résultats sont moins faciles à interpréter, on ne dispose pas de groupe témoins pour recadrer les évolutions dans un contexte plus général. D'autre part, la faiblesse de notre échantillon nous a fait préférer une méthode de construction : associer à chacun des bénéficiaires une personne semblable.

Seulement, l'objectif de construire des cohortes comparables n'a pas pu être complètement atteint. En un sens, c'est un résultat positif : la formation est (plutôt) bien prescrite et peu de personnes qui auraient dû avoir accès à la formation linguistique n'y ont pas eu accès. Cependant cette limite doit bien nous faire comprendre que nous mesurons moins un impact de la formation linguistique qu'une tendance.

D'autant plus que les personnes les plus faibles en français ont eu plus d'heures de formation linguistique prescrites et avaient donc moins souvent achevé leur formation linguistique en 2011. Ces personnes ne sont pas incluses dans l'échantillon alors que ce sont celles qui avaient le plus besoin de la formation. Les personnes du groupe des « formés » n'étaient pas celles qui étaient le plus en difficultés. Nous n'observons donc pas ceux qui ont eu le plus besoin de la formation linguistique et chez qui l'effet de la formation aurait pu être particulièrement important. Ce qui a tendance à sous-estimer l'apport de la formation linguistique.

D'autre part, 27 % des « contrefactuels » ont eu une formation linguistique de prescrite et 14 % l'avaient commencée en 2011. Ce qui a tendance à sous-estimer davantage l'apport de la formation linguistique. Une part de l'évolution des « contrefactuels » est peut être expliquée par la formation linguistique.

Résultats : Évaluation de la formation linguistique

La prescription de la formation linguistique

Prescription et confusion

La formation est prescrite à 20 % des signataires du CAI (14 % des hommes et 27 % des femmes). Cependant Régnard et Domergue (2011) ont mis en évidence la confusion qui règne autour de cette prescription. Ce phénomène n'est pas nouveau puisqu'il avait déjà été observé à partir de l'enquête Parcours et Profils des Migrants (PPM) de la Drees en 2006 (Régnard, 2008), mais il semble moins important que lors de la précédente étude. En 2010 c'est 16 % des signataires du CAI qui n'ont pas eu

de formation linguistique qui déclarent s'en être fait prescrire une. Cette confusion est d'autant plus importante que le niveau d'aisance en français est moindre : 33 % des personnes d'aisance faible qui n'ont pas eu de formation linguistique pensaient en avoir une. Cependant ces personnes connaissent mieux le français en moyenne que ceux qui se font prescrire la formation linguistique.

D'autre part, 24 % des signataires qui n'ont pas eu accès à la formation linguistique en aurait souhaité une. Cette proportion atteint 51 % lorsque l'on observe les personnes qui s'estiment d'aisance faible en français.

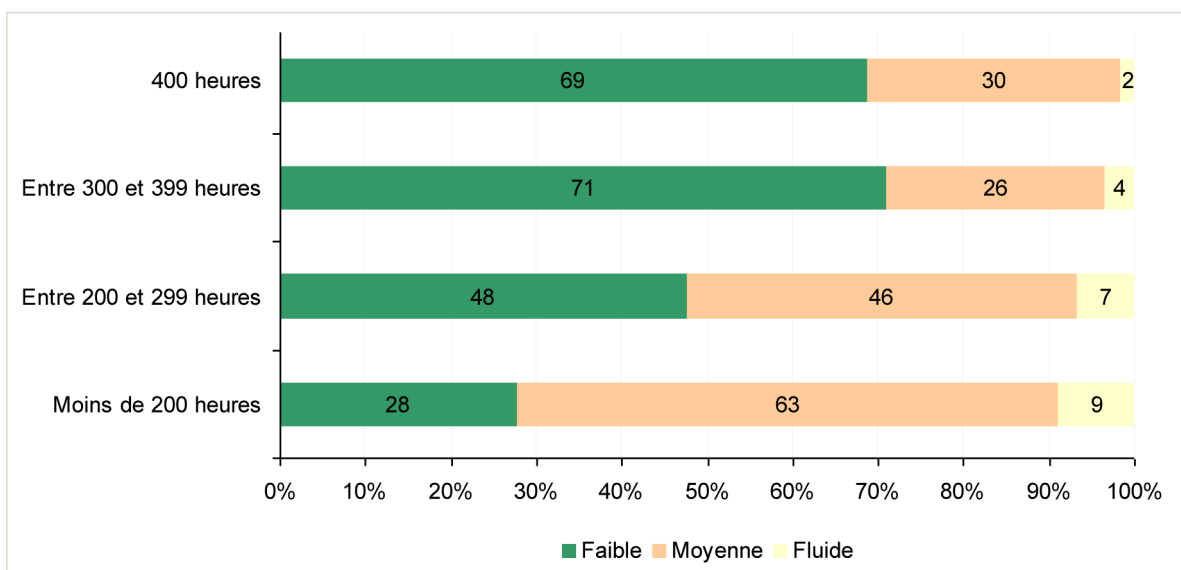
Modalités de prescription

La formation linguistique est prescrite pour une durée pouvant aller jusqu'à 400 heures. En moyenne 295 heures sont prescrites. Sans surprise, la durée de prescription est fortement corrélée au niveau d'aisance en français ressenti. Les personnes d'aisance faible ont plus d'heures prescrites que celles d'aisance moyenne (*graphique 3*) : 331 heures contre 299 heures. Près de la moitié de ces derniers ont moins de 300 heures contre 32 % des personnes d'aisance faible. Les femmes ont plus d'heures prescrites que les hommes et ce, quel que soit le niveau : 337 heures pour les femmes d'aisance faible et 321 heures pour celles d'aisance moyenne (respectivement 319 heures et 261 heures les hommes).

Avis sur la formation linguistique

Les bénéficiaires eux-mêmes semblent mesurés à l'égard de cette formation. Que ce soit pour apprendre à parler ou à écrire le français, les nouveaux migrants jugent que la formation linguistique n'est pas suffisante. Ils sont plus sévères pour l'acquisition de l'écrit : 70 % des bénéficiaires jugent la formation insuffisante pour apprendre à écrire quand 62 % la jugent insuffisante pour apprendre à parler. Ce

Graphique 3. Nombre d'heures prescrite selon l'aisance en français



Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

qui explique qu'ils sont plus des deux tiers à souhaiter davantage d'heures de formation. Là encore le niveau d'aisance en français influe sur les réponses : 73 % des personnes d'aisance faible et 57 % des personnes d'aisance moyenne trouvent la formation insuffisante pour apprendre à parler. Il n'y a pas de différence pour l'acquisition de l'écrit. Pour autant, l'objectif de la formation linguistique (que les bénéficiaires obtiennent le Dilf, qui correspond au niveau A1.1) est atteint. La quasi-totalité (90 %) des bénéficiaires ayant achevé leur formation linguistique se sont présentés à l'examen du Dilf⁴ en 2011 et 91 % l'ont obtenu.

Les bénéficiaires jugent la formation linguistique plutôt durement. Mais à défaut de permettre de bien parler ou écrire le français, permet-elle d'améliorer le niveau de français. Les bénéficiaires se sentent-ils plus à l'aise en français ?

Évolution de la connaissance de la langue

Évolution du niveau estimé d'aisance en français

Dans l'ensemble de la population (*graphique 4*), la part des personnes d'aisance faible en français diminue entre 2010 et 2011 de 20 % à 14 %. Cette part diminue aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais celle des femmes reste toujours supérieure à celle des hommes quel que soit le groupe observé. Cette tendance à l'amélioration de la connaissance du français s'observe dans toutes les cohortes. Néanmoins, si la part des personnes d'aisance faible chez « les contrefactuels » est toujours plus importante en 2010 que chez « les formés », en 2011, ces proportions sont comparables (hommes et femmes). On observe donc chez « les contrefactuels » une amélioration plus importante, plus rapide, de l'aisance en français que chez les personnes « formées ». Les « témoins » se caractérisent par une part de personnes d'aisance faible en français en 2010 très faible.

Ces résultats sont confirmés quand on s'intéresse au score brut de l'indicateur (sans regroupement). Les « contrefactuels » sont plus nombreux à progresser : 60 % des « contrefactuels » augmentent leur score contre 49 % des « formés » (même tendance pour les hommes et les femmes mais à des niveaux différents).

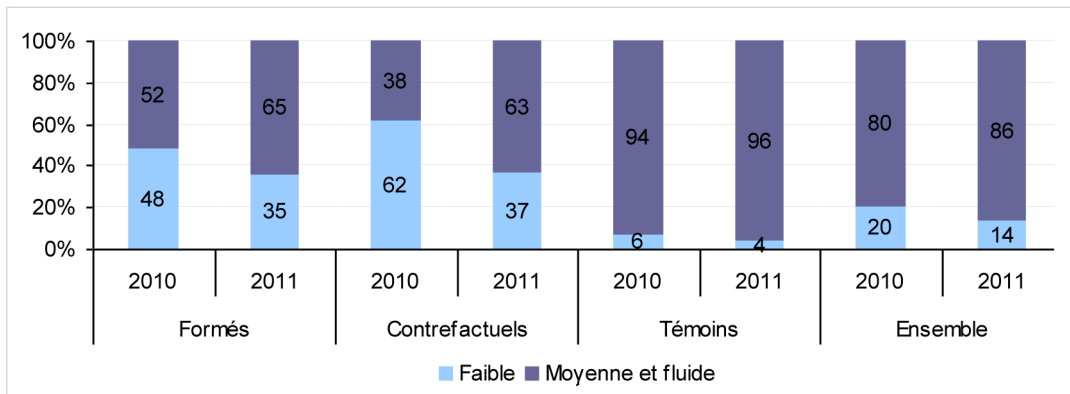
Cette évolution n'est donc pas seulement due à des effets de seuils ; même si 43 % des « contrefactuels » se situent à la limite du niveau d'aisance moyen (score 3 et 4) en 2010 contre 30 % des « formés », la moitié d'entre eux passe au niveau d'aisance moyen ou fluide en 2011 (48 % pour les « formés » 52 % pour les « contrefactuels »).

À première vue, la formation linguistique ne semble donc pas avoir un impact indéniable sur l'amélioration de la connaissance du français : les « formés » et les « contrefactuels » ont la même évolution mais d'une intensité différente. L'absence d'impact de la formation linguistique peut être dû au fait que les groupes des « formés » et des « contrefactuels » ne sont pas entièrement comparables. Les « formés » peuvent avoir des caractéristiques différentes non prises en compte dans la construction des cohortes et ayant un impact sur l'amélioration de la connaissance du français mais aussi différer sur un certains nombre de caractéristiques inobservables. Les « contrefactuels » n'ont pas les mêmes pays d'origine

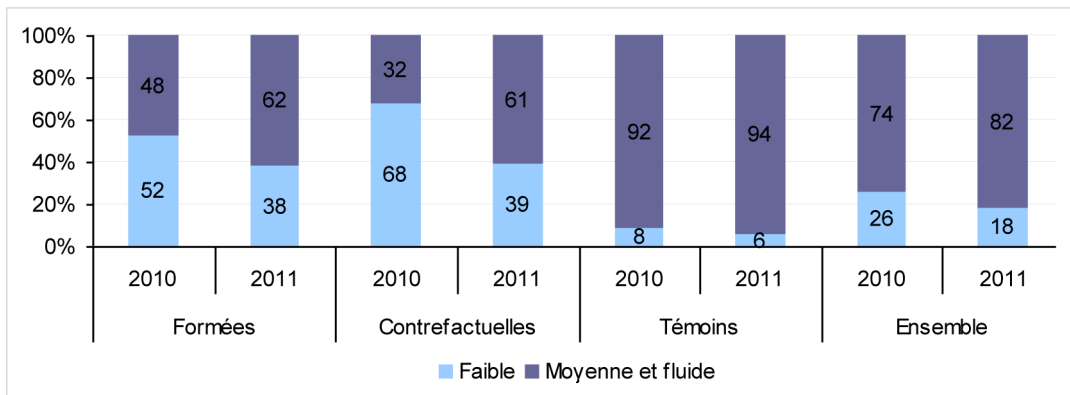
⁴ La majorité des personnes qui ne l'ont pas passé sont en attente de le passer

que les « formés ». À ceci, s'ajoutent les différences significatives présentées plus haut pour le parcours migratoire, la proximité avec la France et le français. N'étant pas exactement comparable, un ensemble de variables explicatives de l'aisance en français diffère entre cohortes. Les « formés » ont donc un profil plus « négatif » que « les contrefactuels » du point de vue de l'apprentissage du français. Peut être que sans la formation linguistique le niveau des « formés » n'aurait pas autant augmenté.

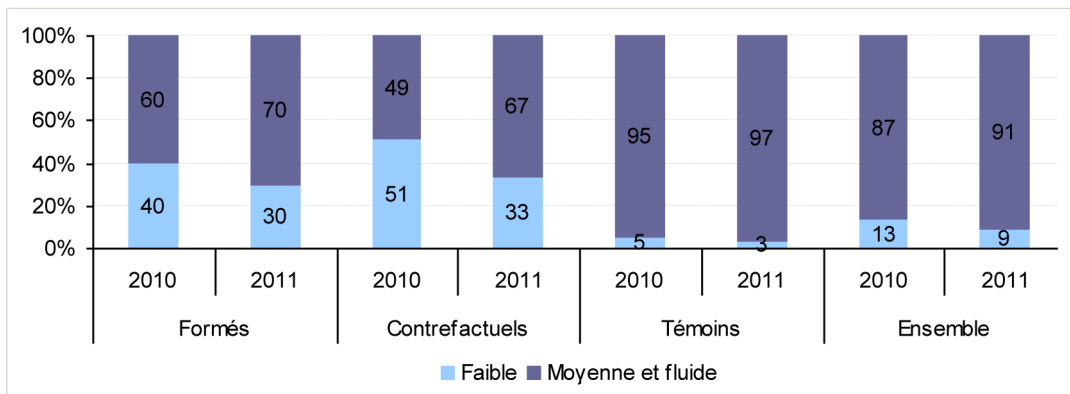
Graphique 4a. Évolution de l'aisance en français selon la cohorte



Graphique 4b. Évolution de l'aisance en français selon la cohorte (Femmes)



Graphique 4c. Évolution de l'aisance en français selon la cohorte (Hommes)



Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Si l'on observe l'évolution de la connaissance du français selon d'autres variables (*tableau 7*) (prises en compte dans la construction des sous-cohortes) on constate la même tendance : la part des personnes d'aisance faible en français est toujours plus importante chez les « contrefactuels » que chez les « formés » en 2010. En 2011, « formés » et « contrefactuels » sont au même niveau.

Tableau 7. Évolution de la part des personnes d'aisance faible en français selon les variables de construction et la cohorte

		2010	2011
Pays francophones	Formés	Ns	Ns
	Contrefactuels	Ns	Ns
Pays non francophones	Formés	57	44
	Contrefactuels	67	45
Autres Migrations	Formés	59	46
	Contrefactuels	62	38
Migrations familiales	Formés	46	33
	Contrefactuels	62	36
2 ans et plus	Formés	52	39
	Contrefactuels	57	35
Moins de deux ans	Formés	47	34
	Contrefactuels	65	38
Supérieur au collège	Formés	49	30
	Contrefactuels	65	36
Collège ou moins	Formés	48	40
	Contrefactuels	59	37
Actifs	Formés	42	30
	Contrefactuels	54	31
Inactifs	Formés	55	41
	Contrefactuels	71	44

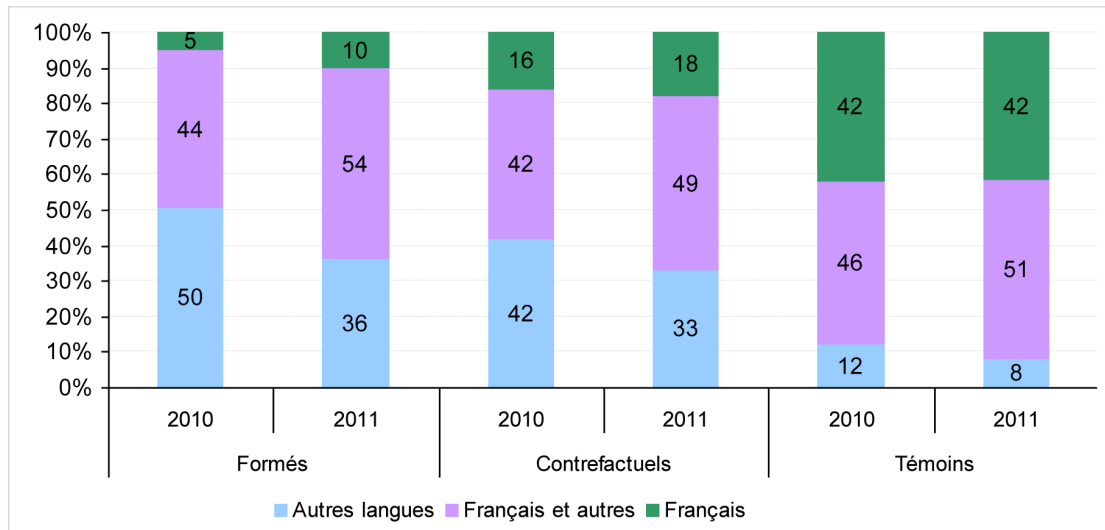
Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Une évolution des pratiques linguistiques avec les amis

Parallèlement, on observe une plus grande évolution dans la langue parlée avec les amis chez les « formés » que chez les « contrefactuels » (*graphique 5*). La moitié des « formés » parlait exclusivement une autre langue que le français avec leurs amis en 2010 (42 % pour les « contrefactuels »). En 2011, ce n'est toujours le cas que pour un tiers d'entre eux. Il semble que la formation linguistique permet aux « formés » de changer leurs pratiques linguistiques avec leurs amis et de développer leur pratique du français.

Graphique 5. Évolution de la langue parlée avec les amis entre 2010 et 2011 selon la cohorte



Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Une analyse toutes choses égales par ailleurs a donc été menée (tableau 8) pour l'ensemble des personnes, les femmes et les hommes dans laquelle on estime le niveau d'aisance moyen ou fluide en français en 2011 par un ensemble de variables sociodémographiques (parcours migratoire, lien avec la France avant la migration...).

Ces différentes analyses montrent que le parcours migratoire joue un rôle très important dans la connaissance du français. L'effet du pays d'origine est très important : les personnes issues de pays francophones ont plus de chances d'être à l'aise en français en 2011. Le motif de migration joue un rôle important : être réfugié pour les hommes ou venir pour motif familial pour les femmes joue négativement sur l'apprentissage du français. La durée de présence explique encore l'aisance en français : plus elle est longue, moins le niveau d'aisance a de chances d'être faible. Avoir un diplôme du supérieur, habiter en Île-de-France et avoir moins de trente ans augmente les chances d'être de niveau d'aisance en français moyen ou fluide.

L'activité est encore une variable explicative de l'aisance moyenne ou fluide en 2011. Être en emploi augmente les chances de l'être par rapport à être au foyer mais les autres situations d'inactivité et le chômage augmentent davantage ces chances et ce même quand on introduit une variable d'environnement francophone dans l'emploi dans le modèle.

Enfin les pratiques linguistiques antérieures sont également importantes dans l'explication du niveau d'aisance en 2011. Parler français avec son conjoint, ses enfants ou ses amis, avoir entendu ses parents parler français durant l'enfance sont autant de facteurs augmentant les chances de mieux connaître le français en 2011 par rapport à des personnes qui ne l'ont pas fait.

Au final, la formation linguistique ne ressort pas comme l'effet le plus déterminant sur l'aisance en français en 2011 pour l'ensemble de la population. Par contre, même si son effet est modeste (par rapport aux autres variables) pour les hommes, il est significatif. Un homme qui a bénéficié de la formation linguistique aura 1,6 fois plus de chances d'avoir un niveau d'aisance moyen ou fluide en français en 2011 qu'un homme qui ne l'aura pas reçu. Pour les femmes, la formation linguistique ressort comme un facteur négatif expliquant le niveau d'aisance en 2011.

Tableau 8. Impacts des caractéristiques sociodémographiques sur le niveau d'aisance en français en 2011

Variable	Référence	Modalité	Ens	F	H
Sexe	Féminin	Masculin	1,7		
Diplôme	BEPC ou moins	BEP/CAP/Bac	2,5	2,4	3,3
		Études supérieures	2,8	2,5	3,7
Région de résidence	Hors Île-de-France	Île-de-France	1,7	1,8	1,5
Age en 2010	30 ans et plus	Moins de 30 ans	1,5	1,6	1,5
Nationalité	Asie	Afrique	5,2	6,7	3,4
		Amérique et Océanie	8,5	8,9	8,5
		Europe	2,2	2,4	1,7
Motif de migration	Réfugié	Autres	2,5	2,1	3,4
		Travail	NS	1,6	0,9
		Familiale	0,9	0,8	0,9
Lieu de vie dans l'enfance	Une petite ville ou village	La capitale ou une grande ville		0,9	1,2
Durée de présence en France en 2010	Moins de un an	Un an et plus	1,8	1,7	1,5
Déjà vécu dans un autre pays	Non	Oui	0,6	0,7	0,5
Déjà venu en France	Non	Oui	2,6	3,4	1,6
Lien avec la France du pays d'origine	Peu voire pas important	Important	0,7	0,6	
Vous parliez le français	Peu voire pas important	Important	2,3	2,5	2,1
Par goût pour la France, sa culture et ses valeurs	Peu voire pas important	Important	1,1	0,9	1,4
Par hasard, parce que c'est le destin	Important	Peu voire pas important	1,4	1,3	1,3
Présence de famille en France	Non	Oui	1,1	1,2	0,8
Connaissance d'amis du même pays	Non	Oui	0,9	0,9	
Connaissance de personnes d'origine française	Non	Oui		0,8	1,6
Activité	En emploi	Au foyer	NS	0,9	
		Autres Inactifs	1,7	1,4	2,5
		Au chômage	2,7	2,5	3,1
		Étudiants	2,0	1,9	2,0
Formation depuis l'arrivée en France	Non	Oui	2,1	1,7	2,5
Environnement professionnel franco-phone	Non	Oui	1,5	1,8	1,3
Niveau estimé de français en 2010	Faible	Moyen ou fluide	3,7	3,9	3,7
Langue parlée pendant l'enfance	Autres langues exclusivement	Français et autres	2,7	3,6	1,7

Variable	Référence	Modalité	Ens	F	H
Langue parlée avec conjoint et enfant	Autres langues exclusivement	Français et autres	1,4	1,5	1,6
Langue parlée avec les amis	Autres langues exclusivement	Français et autres	1,5	1,2	2,1
Cohorte	Contrefactuels	Formés	NS	0,8	1,6
		Témoins	1,9	1,4	3,7
Autres formation	oui	non	1,1		1,6

Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Discussion

Ces résultats laissent donc penser que la formation linguistique aurait un effet neutre sur l'amélioration du niveau de français dans l'ensemble de la population et d'autre part, elle serait plus efficace pour les hommes que pour les femmes.

Comment peut s'expliquer l'impact différent de la formation linguistique pour les hommes et pour les femmes ?

La première hypothèse repose sur la méthode utilisée. La prescription de la formation linguistique pourrait être différente pour les hommes et pour les femmes : les femmes qui ont besoin de la formation linguistique sont bien repérées, les hommes un peu moins (*tableau 3*). Ce qui pourrait expliquer que, par la suite, dans la construction des sous-cohortes, les « contrefactuels » soient plus semblables aux « formés » que les « contrefactuelles » aux « formées ». On arriverait donc à capter un impact de la formation linguistique chez les hommes car la méthode le permet, tandis que chez les femmes la méthode ne nous le permettrait pas. L'absence de mise en évidence de l'influence de la formation linguistique sur l'aisance en français des femmes ne voudrait donc pas forcément dire qu'il n'y en a pas. D'autre part, les hommes seraient dans un contexte plus favorable pour entretenir ce qu'ils ont appris pendant la formation linguistique tandis que les femmes seraient dans des situations où cet entretien serait plus délicat.

La seconde hypothèse met en avant les différences de composition des « contrefactuels » et des « formés ». Même en essayant de contrôler un maximum de variables, les « contrefactuels » et les « formés » ont des caractéristiques différentes qui expliquent, en partie, l'évolution différente de la connaissance du français.

Elipa permet d'avoir une autre vision de la connaissance du français à l'oral grâce à un test linguistique posé à l'identique⁵ en 2010 et 2011 et de compléter la connaissance de la situation des nouveaux migrants.

⁵ À l'exception des personnes ayant réussi la totalité du test en 2010.

Le test s'organise autour de trois photos. Pour chaque photo, trois questions sont posées à partir desquelles on construit un score allant de 0 (aucune bonne réponse) à 9 (uniquement des bonnes réponses).

Il apparaît (*tableau 9*) que les résultats des hommes et des femmes sont plus proches que pour l'indicateur d'aisance en français. Ce qui laisse croire que les hommes surestiment leurs capacités ou que les femmes les sous-estiment. D'autre part ce score moyen montre que les « contrefactuels », quel que soit le sexe, réussissent mieux que les « formés » en 2010 et 2011. Même si cet écart semble se rapprocher entre « formés » et « contrefactuelles », 77 % des femmes « formées » augmentent leur score entre 2010 et 2011 contre 65 % des « contrefactuelles » (contre respectivement 72 % et 76 % pour les hommes).

Tableau 9. Score moyen au test oral en 2010 et 2011 selon la sous-cohorte et le sexe

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Formés	5,5	6,6	5,5	6,7	5,4	6,4
Contrefactuels	6,2	7,2	6,2	7,2	6	7,3
Témoins	8,3	8,9	8,3	8,5	8,2	8,6

Champ : Signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009

Source : DSED, Enquête Elipa, 2010-2011

Alors que pour l'indicateur d'aisance en français, les « contrefactuels » ont un niveau de français moins élevé que les « formés », ils réussissent paradoxalement mieux au test oral d'Elipa. Il y a donc une différence d'estimation du niveau entre « contrefactuels » et « formés » et entre hommes et femmes qui peut expliquer les résultats tempérés.

Ces résultats montrent que la relation entre évolution de la connaissance du français et formation linguistique n'est pas la même selon le sexe. Les différentes variables à notre disposition pour mesurer l'aisance en français montrent que femmes et hommes ne répondent pas de la même manière et ne perçoivent pas leur évolution de la même façon. Si les mêmes variables influent sur cette connaissance, elles n'influencent pas dans les mêmes proportions. Hommes et femmes n'ont pas la même lecture de leur capacité en français. Ces résultats laissent penser que pour mettre plus efficacement en évidence l'impact de la formation linguistique, le fait d'avoir la même méthode pour la construction des contrefactuels pour les hommes et pour les femmes n'est pas une méthode optimale.

La troisième hypothèse réside dans l'existence même d'un impact de la formation linguistique. Pour autant, on s'aperçoit que la formation linguistique permet d'assurer le minimum dans l'apprentissage du français. Son impact est d'autant difficile à voir que son ambition est limitée. Le niveau à atteindre est tel que même lorsqu'il est atteint les bénéficiaires ne peuvent pas ou n'osent pas affirmer qu'ils parlent bien français. C'est pourquoi, à une écrasante majorité, ils ne sont pas satisfaits et auraient souhaité plus d'heures de cours pour atteindre un meilleur niveau en français.

D'autre part, le choix des indicateurs pour évaluer la formation linguistique ne correspond pas totalement à son ambition affichée : que ses bénéficiaires atteignent le niveau du Dilf. Les indicateurs

sélectionnés ne sont pas optimaux pour mesurer l'impact de la formation linguistique. Le passage de faible à moyen ou fluide ne correspond pas au niveau A1.1. Une personne qui a le niveau A1.1 sera considérée comme ayant une aisance faible. En effet 34 % des personnes qui ont eu le Dilf se considèrent faibles et ont en moyenne 6,7 au test d'oral en français.

Conclusion

Cette étude est une première étape dans l'évaluation de la formation linguistique. Elle a permis de poser les premiers jalons de l'évaluation du CAI. Pour parfaire cette évaluation, cette étude a montré l'importance de comprendre le lien entre niveau de français et auto-estimation. Ce lien ne fonctionne pas de la même façon pour les hommes et pour les femmes. Il faut comprendre les déterminants de cette sur ou sous-déclaration pour arriver à mieux appréhender un niveau de français à partir d'Elipa, afin de mieux évaluer cette formation linguistique. La construction des cohortes peut être affinée pour ainsi limiter au mieux les effets de structures et d'histoires de vies différentes. Pour autant, cette étude a réussi à montrer que les personnes en difficultés étaient bien repérées (malgré quelques imprécisions). La formation linguistique atteint le but fixé : l'obtention du Dilf à l'issue de la formation. En outre, il semble que la formation linguistique aide les hommes à améliorer leur niveau d'aisance en français. Pour les femmes, cette aide est plus nuancée, même si le score moyen à l'oral des femmes « formées » augmente plus rapidement que pour les autres. Seulement, au-delà des problèmes de méthode, la formation linguistique manque peut-être d'ambition : même quand le niveau demandé est atteint, les bénéficiaires ne sont pas entièrement satisfaits.

Références bibliographiques

- Cochy C., Lothe G., Candide C., Roger S., 2007, « *Apprentissage et connaissance de la langue française par les migrants* », *Diversité Ville-École-Intégration* : Les enjeux de l'apprentissage de la langue française, n° 151, CNDP.
- Degorre A., Murat F., 2009, « *La mesure des compétences des adultes, un nouvel enjeu pour la statistique publique* », *Économie et Statistique* n° 424-425.
- Extramania C., Van Avermaet P., 2010, « *Apprendre la langue du pays d'accueil – Une enquête du Conseil de l'Europe et une étude d'impact réalisée en Flandre. Hommes et migrations* », 1288.
- Givord P., 2010, « *Méthodes économétriques pour l'évaluation des politiques publiques* », *Documents de Travail*, G2010/08, Insee.
- Jourdan V., 2011, « *Les femmes immigrées signataires du CAI en 2009* », *Infos migrations* n° 22, DSED.
- Murat F., 2005, « *Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale* », *Insee Première* n° 1044, Insee.
- Murat F., Rocher T., 2009, « *Création d'un score global dans le cadre d'une épreuve adaptative* », *Économie et Statistique* N° 424-425.
- Le Quentrec-Creven G., 2011, « *L'aisance en français des primo-arrivants* », *Infos migrations* n° 28, DSED.

- Le Quentrec-Creven G., 2012, « *L'offre de formation linguistique dans le cadre du CAI* », *Infos migrations* n° 33, DSED.
- Moliner C., 2009, « *L'immigration sud-asiatique en France : discrète et exemplaire ?* », *Infos migrations* n° 12, DSED.
- Monso O., Gleizes F., 2009, « *Langue, diplômes : des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail* », *Insee Première* n° 1262, Insee.
- Murat F., 2009, « *Les difficultés des adultes face à l'écrit* », *Insee Première* n° 959, Insee.
- Pellé-Guetta I., 1997, « *Quelques éléments statistiques sur les compétences en français des immigrés* », *Migrants-Formation* n° 108.
- Régnard C., 2008, « *Profil des migrants accueillis dans le cadre du dispositif public en 2006* », *Infos migrations* n° 5, DSED.
- Régnard C., Domergue F., 2011, « *Les nouveaux migrants en 2009* », *Infos migrations* n° 19, DSED.
- Vallet L.-A., Bonnet G., Emin J.-C., Levasseur J., Rocher T., Blum A., Guérin-Pace F., Vrignaud P., D'haultfoeuille X., Murat F., Verger D., Zamora P., 2002, « *Enquête Méthodologique Information et Vie Quotidienne* », *Série des Documents de Travail Méthodologie de Collecte* n° 0202, Insee.